

L'ÉCHO

de ma Ville



VOLUME 17
NUMÉRO 03
MARS 2023

WWW.VILLEST-PIE.CA



**RÉOUVERTURE
DES ÉCOCENTRES**

p.8

**OFFRES D'EMPLOI
COMITÉ D'URBANISME**

p.11

**DÉBUT DES
INSCRIPTIONS
CAMP DE JOUR ET
CAMP SPORTS**

p.14-15

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Procès-verbal	5
Informations sur les services	8
Histoire et patrimoine	12
Bibliothèque	13
Loisirs et culture	14
Vie communautaire	16
Calendrier de avril	20



Page 16

SOUPER ANIMÉ PAR DANIEL LUSSIER

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR
LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE**

*Joyeuses
Pâques!*



À la Mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450-772-6653

DISTRICT 3



Rock Provençal
450 278-2800

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

COORDONNÉES :

Hôtel de ville :
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone : 450 772-2488
Télécopieur : 450 772-2233
Courriel : st-pie@viljest-pie.ca
Site internet : www.viljest-pie.ca

Heures d'ouverture :

Hôtel de ville
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi : 8 h à 13 h

Service de voirie
Lundi au vendredi : Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc :
1 888 792-7179

SPA de Drummond : 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2488	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et en environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Eric Sergerie	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Éric Robert	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

NOUVEAU! Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE ET SOURISNET - 65-A avenue Saint-François

Mardi et Mercredi
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30

Jeudi
de 11 h 30 à 16 h 30

Samedi
de 10 h à 14 h

Lundi - Vendredi - Dimanche
Fermée

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT # 258-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT RÈGLEMENT # 264 RELATIF AU COLPORTAGE

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 mars 2023 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 258-2023 est d'ajouter une interdiction d'immobiliser un véhicule sur la rue Lafontaine, à l'intersection de la rue de la Présentation, sur une longueur de 50 pieds, du côté impair.
3. Le but visé par le règlement numéro 264 est de réglementer les activités de colportage sur le territoire de la Ville de Saint-Pie.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 9 mars 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Je, soussignée, Annick Lafontaine, greffière de la Ville de Saint-Pie, donne avis public que :

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier pour l'exercice 2022 de la Ville de Saint-Pie sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, le mardi 4 avril 2023 débutant à 19 h 00, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mars 2023.

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 4 avril 2023, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 23-05
Nom du requérant :	Sylvie Jetté
Emplacement :	287-101, boulevard Daniel-Johnson
Objet de la demande :	Autoriser l'installation d'un abri temporaire de 5' x 7' en cour arrière pour une période indéterminée au lieu de la norme prescrite qui est du 15 octobre au 30 avril.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 mars 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

TENUE D'UN REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 263

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA VILLE DE SAINT-PIE :

1. Lors de la séance spéciale du conseil tenue le 7 mars 2023, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté le règlement d'emprunt # 263 intitulé « RÈGLEMENT # 263 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (TECQ) DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 263 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité d'électeur et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport.
3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 4 avril 2023 à la salle du conseil, situé au 77, rue Saint-Pierre, dans la ville de Saint-Pie.
4. Le nombre de demande requis pour que le règlement numéro 263 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de quatre cent quarante-neuf (449). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 263 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 4 avril 2023, à la salle du conseil, situé au 77 rue Saint-Pierre, dans la Ville de Saint-Pie.
6. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville et au bureau de la municipalité, aux heures ouvrables du bureau.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.

7. Toute personne qui, le 7 mars 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature registre.
10. Personne morale
 - avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 mars 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

FAIT ET DONNÉ À SAINT-PIE, ce 20 mars 2023,

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, DANS LA ZONE NUMÉRO 150 SITUÉE À L'ANGLE DES RUES SAINT-PIERRE ET NOTRE-DAME

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2023, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 77-94 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, dans la zone numéro 150 située à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame* ».

2. Objet du second projet de règlement

Le second projet de règlement numéro 77-94 a pour objet, comme son nom l'indique, d'autoriser un projet de construction de trois habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, sur un terrain situé à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame. Une nouvelle zone, portant le numéro 150, est créée à cette fin (voir croquis ci-joint).

3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir des zones concernées (zones 202 et 211) ainsi que de toute zone contiguë à celles-ci. Cette demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation des zones concernées est illustrée sur le croquis ci-joint. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 7 mars 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- 3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

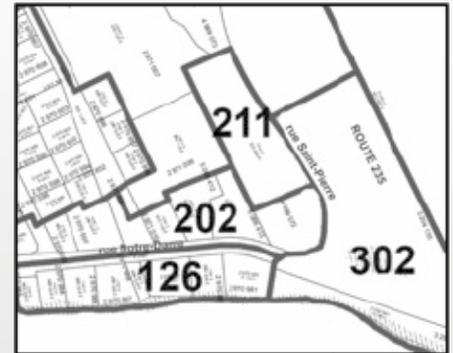
Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 7 mars 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

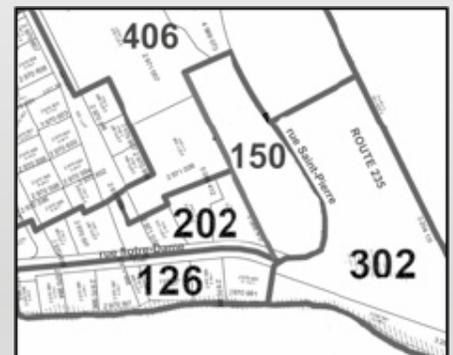
Si les dispositions contenues dans le second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

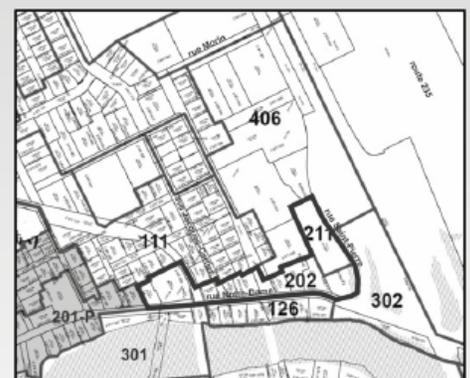
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.



Délimitation des zones avant modification



Délimitation des zones après modification



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 13 février 2023 à 19 h.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 41 750 \$ (RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH)

Il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 265 modifiant le règlement numéro 244 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 41 750 \$.

L'objet du règlement vise à mettre à jour le montant de la dépense et de l'emprunt reliés aux travaux d'infrastructures des rues Saint-Paul et Saint-Joseph.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 36 000 \$ (RUE SAINT-JOSEPH)

Il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 266 modifiant le règlement numéro 260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 36 000 \$.

L'objet du règlement vise à mettre à jour le montant de la dépense et de l'emprunt reliés aux travaux de prolongement de la rue Saint-Joseph, pour la partie promoteur.

6. TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE SAINT-JOSEPH - DEMANDE À LA VILLE DU PROMOTEUR POUR QU'ELLE FASSE EXÉCUTER SA PARTIE DES TRAVAUX - ACCEPTATION - SIGNATURE

Il est résolu :

QUE le conseil accepte la demande de la compagnie 9151-2509 Québec inc., connue aussi sous le nom JPL Construction inc. voulant qu'elle fasse exécuter les travaux de prolongement de la rue Saint-Joseph, travaux qui seront défrayés par le promoteur, suivant une entente entre les parties;

D'aviser le promoteur que la signature de l'entente ne garantit pas l'obtention du permis;

ET D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente avec le promoteur concernant les travaux à réaliser pour le prolongement de la rue Saint-Joseph.

7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE - BÉTON SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISER LE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement à la compagnie Les Entreprises Richard Lussier inc.

pour du béton supplémentaire en lien avec le réaménagement de la bibliothèque, d'un montant de 396 \$, plus taxes, conformément à la facture # 2092, en appropriant le surplus libre.

8. TOIT PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Il est résolu :

D'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un toit sur la patinoire multifonctionnelle.

9. AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES - AUTORISER LE PAIEMENT

Il est résolu :

D'autoriser le paiement de l'avenant au contrat d'assurances concernant l'augmentation de la valeur du bâtiment, en lien avec les travaux au 65, avenue Saint-François, pour un montant de 3 386.63 \$, taxes incluses.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 31.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 7 mars 2023 à 19h.

6.1. POSTE DE CONCIERGE - DÉMISSION

Il est résolu :

QUE le conseil accuse réception de la démission de monsieur Daniel Joannette à titre de concierge et le remercie pour ses loyaux services.

6.2. POSTE DE CONCIERGE - EMBAUCHE

Il est résolu :

D'entériner l'embauche de M. Olivier Beaudry, à compter du 20 février 2023, à titre de concierge, échelon 1, conformément aux dispositions de la convention collective.

L'embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

6.3. POMPIER/PREMIER RÉPONDANT GARDE EN CASERNE - PERMANENCE

Il est résolu :

DE confirmer la permanence de M. David Bélanger-Seyer, à titre de pompier/premier répondant garde en caserne, à compter du 7 mars 2023;

DE préciser que M. Bélanger-Seyer a l'obligation de faire de la garde PR tous les mois en dehors des heures de travail de jour;

6.4. JOURNALIER OPÉRATEUR - DÉMISSION

Il est résolu :

QUE le conseil accuse réception de la démission

de M. Dominic Girard à titre de journalier opérateur et le remercie pour ses loyaux services.

7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT NUMÉRO 5 086 413, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire un garage détaché de 62.5 m.c. incluant 3 cabanons;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment détaché de 62.5 m.c.

7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 740, RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire un garage attaché à 0.73 mètre de la ligne latérale et à 0.57 mètre de la ligne avant au lieu des normes actuelles de 2 mètres en latérale et 8 mètres avant;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage attaché à une distance de 0.57 mètre de la ligne avant et de 0.73 mètre de la ligne latérale.

7.3. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - PIIA - 68, AVENUE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT la demande de construction d'un immeuble de 3 logements avec garage attaché;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de PIIA pour la construction d'un immeuble de 3 logements au 68, avenue Saint-François.

7.4. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, DANS LA ZONE NUMÉRO 150 SITUÉE À L'ANGLE DES RUES SAINT-PIERRE ET NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 février 2023, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 7 mars 2023, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-94 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, dans la zone numéro 150 située à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame »;

VIE MUNICIPALE

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7.5. PROCÉDURE POUR ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION – ADOPTION

Il est résolu :

QUE le conseil adopte la procédure pour l'émission de permis de construction proposée par l'inspectrice en bâtiment et en environnement et le préventionniste.

8.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION INCENDIE

AVIS DE MOTION est donné par Rock Provençal qu'à une prochaine séance de ce conseil, le futur règlement numéro 253-2023 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 253-2023 modifiant le règlement numéro 253 relatif à la sécurité et la prévention incendie. L'objet du règlement vise à préciser les matières acceptées comme combustible pour les feux en plein air, soit les branches, les arbres et les feuilles mortes.

8.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 7 février 2023;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 258-2023 modifiant le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement.

L'objet du règlement vise à ajouter une interdiction d'immobiliser un véhicule sur la rue Lafontaine, à l'intersection de la rue de la Présentation, sur une longueur de 50 pieds, du côté impair.

8.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (TECQ) DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 7 février 2023;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 263 décrétant des travaux subventionnés (TECQ) de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

L'objet du règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux mentionnés en titre.

8.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264 RELATIF AU COLPORTAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été

régulièrement donné lors de la séance tenue le 7 février 2023;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 264 relatif au colportage.

L'objet du règlement vise à réglementer les activités de colportage sur le territoire de la Ville de Saint-Pie.

8.5. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 41 750 \$ (RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH)

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est résolu :

QUE le certificat préparé par la greffière à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 27 février 2023 pour le règlement d'emprunt 265 soit déposé aux archives.

8.6. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 36 000 \$ (RUE SAINT-JOSEPH)

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est résolu :

QUE le certificat préparé par la greffière à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 27 février 2023 pour le règlement d'emprunt 266 soit déposé aux archives.

9.1. TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE 2 – PRÉPARATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MANDAT AUX INGÉNIEURS

Il est résolu :

De mandater la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la préparation de demandes d'aide financière concernant les travaux de la phase 2 du rang du Bas-de-la-Rivière pour un mandat évalué à 15 790 \$, plus taxes, conformément à leur proposition du 7 mars 2023.

9.2. TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA PRÉVENTION INCENDIE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux correctifs décrits dans le rapport du préventionniste à la compagnie *Constructions Novard.com inc.*, conformément à leur offre de service du 24 février 2023, pour un montant de 8 478.26 \$, plus taxes, l'électricité durant les travaux étant en sus, en appropriant le surplus libre.

9.3. TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN CAMION – AUTORISATION ET AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est résolu :

D'autoriser l'achat, pour le Service des travaux publics, d'un camion GMC 2500 HD 2022, pour un montant de 65 350 \$, plus taxes, à la compagnie *Les Automobiles FC*, en affectant le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans.

10.1. FILET DE PROTECTION AU TERRAIN DE BALLE – ACHAT ET INSTALLATION – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'achat d'un filet de protection pour le terrain de balle du côté de la piste cyclable auprès de la compagnie *Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)* pour un montant de 27 900 \$, plus taxes, conformément à leur soumission datée du 3 février 2023, montant qui est affecté de la manière suivante : un montant de 19 180 \$ provenant du Fonds de développement rural et le solde au surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

10.2. LIGUES SPORTIVES – ENTÉRINER LA PROPOSITION D'ÉCHELLE SALARIALE 2023 POUR LE RESPONSABLE DES LIGUES SPORTIVES ET LES ARBITRES

Il est résolu :

D'entériner la proposition d'échelle salariale 2023 de la directrice du Service des loisirs pour le responsable des ligues sportives et les arbitres.

10.3. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – AUTORISER LE PAIEMENT DE DIVERSES FACTURES AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes, en appropriant le surplus libre :

- Mobiliers H. Moquin : 100 \$, plus taxes;
- Lussier Alarme : 1 263.50 \$, plus taxes;
- Lussier Alarme : 150 \$, plus taxes;
- Biblio RPL Itée : 200 \$, plus taxes.

10.4. MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2023 – CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Il est résolu :

DE DÉCLARER la participation de la Ville de Saint-Pie à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2023, le samedi 18 novembre 2023 de 9 h à 13 h au Centre sportif et culturel;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur;

DE S'ENGAGER, en partenariat avec le milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à

VIE MUNICIPALE

l'activité des Matinées gourmandes 2023, soit une activité en lien avec Noël; et

10.5. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Pie décrète le mois d'avril « le Mois de la Jonquille »;

ET que le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

10.6. BIBLIOTHÈQUE – ARBRE DÉCORATIF – AUTORISATION

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'un arbre décoratif pour la bibliothèque, auprès de la compagnie Innobois, pour un montant de 9 549.27 \$, plus taxes, conformément à leur soumission datée du 6 mars 2023.

11.1. POLITIQUE SUR LES FEUX EXTÉRIEURS – ADOPTION

Il est résolu :

D'adopter la *Politique sur les feux extérieurs* décrivant les procédures internes du Service de sécurité incendie lors des interventions sur les feux extérieurs et étant applicable par tous les employés du SSI.

11.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE SPÉCIALISÉ EN RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'UN INCENDIE (RCCI) – AUTORISER LA SIGNATURE ET ENTÉRINER LA GRILLE SALARIALE DES ENQUÊTEURS

Il est résolu :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leurs substituts respectifs, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie, l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) avec les Municipalités participantes, soit : Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Hugues et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

ET D'entériner la grille salariale pour les enquêteurs RCCI selon la proposition du directeur du Service de sécurité incendie pour l'année 2023.

11.3. SSI – EMBAUCHE

Il est résolu :

D'autoriser l'embauche de M. Marc Fortin, M. Jérémy Boisvert, M. Gabriel Séguin et Mme Kim Chicoine à titre de pompiers et premiers répondants selon la politique salariale en vigueur;

De préciser que les employés engagés à titre de pompiers et premiers répondants ont l'obligation de faire de la garde PR tous les mois afin d'éviter les bris de service et assurer la sécurité de la population saint-pienne;

Pour ceux parmi les quatre candidats qui n'ont pas encore suivi la formation de premier répondant, ils sont exemptés de l'obligation de garde PR jusqu'à la fin de leur formation;

11.4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 40-02-2023 ET EMBAUCHE À TITRE DE POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT

Il est résolu :

D'abroger la résolution # 40-02-2023 adoptée lors de la séance du 7 février 2023;

D'autoriser l'embauche de messieurs Jonathan Proulx et Antoine Jobin à titre de pompiers et premiers répondants, selon la politique salariale en vigueur;

De préciser que les employés engagés à titre de pompiers et premiers répondants ont l'obligation de faire de la garde PR tous les mois afin d'éviter les bris de service et assurer la sécurité de la population saint-pienne;

Pour M. Jonathan Proulx, puisque sa formation de pompier n'est pas terminée et que, de ce fait, il ne peut faire de garde PR, il est exempté de cette obligation jusqu'à la fin de sa formation;

11.5. ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 41-02-2023 ET CRÉATION DU POSTE DE POMPIER ÉLIGIBLE - NOMINATION

Il est résolu :

D'abroger la résolution # 41-02-2023 adoptée lors de la séance du 7 février 2023;

DE modifier la politique salariale des pompiers en créant le poste de « pompier éligible » avec un taux horaire équivalent au poste de pompier plus 50 % de l'écart entre le poste de pompier et de lieutenant, et ce, pour chaque année subséquente;

DE nommer Émilien Crousset, Yannick St-Louis, Steven Loyer et Pascal Fréchette à titre de pompiers éligibles;

ET DE préciser que les pompiers éligibles qui sont également premiers répondants ont l'obligation de faire de la garde PR tous les mois afin d'éviter les bris de service et assurer la sécurité de la population saint-pienne.

11.6. FORMATION DE POMPIER 1 – OFFRE DE SERVICES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE - ACCEPTATION

Il est résolu :

D'accepter l'offre de service du Centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée pour la formation Pompier 1 en formule hybride;

ET D'autoriser l'inscription des pompiers à cette formation.

12.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les

paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés :	493 244.21 \$
Total des remboursements capital et intérêts pris directement au compte	9 445.00 \$
Liste des salaires :	156 093.62 \$

12.2. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Il est résolu :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 920 \$ pour l'exercice financier 2023;

13.1. RALLYE 2023 – FERMETURE DE LA ROUTE GARIÉPY – DEMANDE D'AUTORISATION

Il est résolu :

QUE soit autorisée la tenue d'un rallye sanctionnée par la FIA et la fermeture de la route Gariépy, entre le chemin de Saint-Dominique et la Route 235, le 29 avril 2023, en trois (3) blocs de trois (3) heures, avec ouverture entre les blocs de fermeture, de 10 h à 13 h, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h;

ET QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisation du rallye 2023 souscrive à une police d'assurance de cinq (5) millions de dollars en responsabilité civile, et en transmette une preuve au Greffe de la Ville de Saint-Pie avant la tenue de l'événement.

13.2. BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX – DEMANDE D'APPUI

Il est résolu :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Gervais;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés;

15. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2023
- Rapport annuel de la greffière sur la gestion contractuelle pour 2022

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

INFO FLASH

- Fermeture des bureaux municipaux le Vendredi Saint et le lundi de Pâques, soit les **7 et 10 avril 2023**
- Retour du compost à **tous les jeudis** dès le 6 avril 2023.
- Le deuxième versement des taxes municipales viendra à échéance le **20 avril prochain**.
- L'ouverture de la route Michon se fera **au courant du mois d'avril**, selon les conditions météorologiques.

RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

SAINT-HYACINTHE

1880, rue Brouillette
à partir du 14 avril

OUVERT

les vendredis, samedis
et dimanches
De 8 h 30 à 16 h 30

ACTON VALE

68, rue Noël-Lecompte
à partir du 15 avril

OUVERT

les samedis et dimanches
De 8 h 30 à 16 h 30

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Peintures
- Huile à moteur et filtres
- Huile de friture
- Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition
- Bois, métaux, brique, béton
- Appareils électriques
- Mobiliers et électroménagers
- Balançoire, bicyclette, meubles de jardin, équipement sportif
- Chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette
- Barbecue (sans la bonbonne)
- Tapis et toile de piscine
- Arbre de Noël artificiel
- Pneus de voiture (d'un diamètre maximal de 45 pouces) non découpés, propres et sans jantes.
- Réfrigérateurs et autres appareils avec fonction de refroidissement (en collaboration avec le programme Go Recycle)

***Les pneus de tracteur ou camion ne sont pas acceptés**



En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.



L'ABRI D'AUTO

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au **30 avril** de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri complet doit être démantelé.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement numéro 181* relatif à la circulation et au stationnement stipule que : « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 6 h 30 du 15 novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

***Ce règlement est applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.**



RÉCUPÉRATION DES PILES

Soucieuse de protéger l'environnement, la Municipalité invite les citoyens à récupérer les piles.

Une boîte est prévue à cet effet à la réception de l'hôtel de ville, **au 77, rue Saint-Pierre**. Vous pouvez vous présenter durant les heures d'ouvertures afin d'en disposer de manière sécuritaire.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

FIERTÉ DE SAINT-PIE

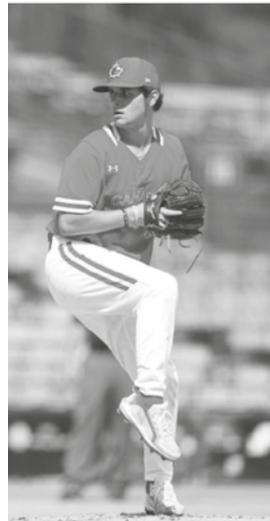


Source de la photo : Courrier de Saint-Hyacinthe

Si **Roselyne Pigeon** semble sur un nuage après les Jeux du Canada, elle peut bien se le permettre! La Saint-Pienne a participé aux Jeux du Canada dernièrement et en est revenu avec pas une, mais trois médailles!!!

La jeune patineuse de vitesse court-piste de 18 ans seulement a remporté la médaille d'or à l'épreuve du 1 500 m et ce, dès la première journée!!! Elle a par la suite remporté deux médailles d'argent. La première fut à l'épreuve du 1 000 m et la deuxième au relais équipe.

Wow, Bravo Roselyne. Félicitations pour la performance aux Jeux du Canada!



Avez-vous déjà entendu parler d'**Élliot Cadieux Lanoue**? Il s'agit d'un jeune champion de baseball qui a joué au Championnat du monde en Floride l'année dernière.

Il a été déclaré « meilleur lanceur gaucher de moins de 18 ans du Canada » et c'est lui qui détient le record de la balle la plus rapide de l'année 2022 avec une vitesse de 149 km/h!!

L'université de l'Iowa aux États-Unis lui a même offert une bourse d'études afin qu'il aille jouer au sein de leur établissement. Pour l'instant, il est en pause, mais en avril il recommencera à jouer partout à travers le monde avec Team Canada Junior.

Bravo Élliot, Saint-Pie est fière de toi!



CLINIQUE D'IMPÔT GRATUITE

OUVERT À TOUS

1^{ER} MARS AU 27 AVRIL

lundi au jeudi de 9h00 à 16 h 00

Sur rendez-vous



Organisée par:
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

GALERIES ST-HYACINTHE

3200 boul. Laframboise

Porte entrée numéro 3

A côté du Dollorama

Une équipe de 30 bénévoles vous attends

PRENDRE RENDEZ-VOUS

450-773-4966

→ POSTE 21

→ POSTE 30



ÊTES-VOUS ADMISSIBLE AU SERVICE D'AIDE EN IMPÔT?

Revenu modeste

Votre revenu familial total doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, selon votre situation. De plus, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès du Centre de Bénévolat.

Seuil des revenus admissibles

- Une personne seule 35 000 \$
- Un couple 45 000 \$
- Chaque personne à charges supplémentaires 2 500 \$
- Un adulte avec un enfant 45 000 \$
- Chaque personne à charges supplémentaires 2 500 \$

OUI

Votre situation fiscale est simple :

- Vous n'avez aucun revenu
- Votre revenu provient :
 - d'un emploi;
 - d'une pension;
 - des prestations :
 - régime de rentes du Québec
 - régime d'assurance invalidité
 - assurance d'emploi
 - assistance sociale
 - des revenus ou des rentes d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
 - une pension alimentaire;
 - une bourse d'études;
 - des intérêts (moins de 1 000 \$).

NON

Votre situation fiscale n'est pas simple si :

- Vous êtes travailleur autonome ou avez des dépenses d'emploi;
- Vous avez des revenus et des dépenses d'entreprise ou de location;
- Vous avez vendu votre résidence principale;
- Vous avez un gain ou une perte en capital;
- Vous avez déclaré faillite;
- Vous remplissez une déclaration de revenus pour une personne décédée.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

Source photo: La Voix de l'Est



LA CAISSE DESJARDINS OFFRE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La Ville de Saint-Pie tient à remercier les membres d'administration de la Caisse Desjardins pour l'aide financière accordée dans le cadre du projet de transformation de l'ancien bâtiment de la Caisse en nouvelle bibliothèque municipale. Leur généreuse contribution a permis à la Ville de créer un espace lumineux et adapté aux besoins de ses usagers.

« La bibliothèque de Saint-Pie est un lieu de rassemblement et de coopération et elle contribue à la vitalité de la communauté. C'est avec grande fierté que Desjardins a appuyé le projet de rénovation et de réaménagement de celle-ci à la hauteur d'une somme de 100 000 \$.

Elle occupe désormais un lieu accessible à tous, invitant et propice aux nombreux apprentissages qu'en feront les jeunes et moins jeunes de Saint-Pie. Pour toutes ces raisons, il était tout naturel pour Desjardins de contribuer à ce beau projet aux répercussions positives et durables. »

Fanie-Claude Brien, présidente du conseil d'administration de la Caisse

Pour plus de renseignements, visitez la section Agroenvironnement du site Internet de la Fédération de l'UPA de la Montérégie : WWW.MONTEREGIE.UPA.QC.CA

DISTRIBUTION DE SEMENCES POUR LES BANDES RIVERAINES

Pour une deuxième année consécutive, la Fédération de l'UPA de la Montérégie accompagne les producteurs agricoles pour la mise en place de plus de 900 kilomètres de bandes riveraines réglementaires de types herbacées.

Pour le territoire de la MRC des Maskoutains, les syndicats de Vallée maskoutaine et des Maskoutains Nord-Est invitent les producteurs à venir chercher un mélange de semences en fonction de leurs besoins. **LA COMPOSITION DU MÉLANGE EST :**

- 20 % Ray-Grass annuel
- 20 % Fétuque rouge traçante (enrobée d'argile)
- 30 % Pâturin (enrobé d'argile)
- 30 % Trèfle Alsike Ord. (enrobée d'argile)

Dans la région maskoutaine, la distribution se fera **LE MERCREDI 5 AVRIL, DE 9 H À 13 H**, au bureau de Saint-Hyacinthe de l'UPA de la Montérégie, 3800, boul. Casavant Ouest.

L'an dernier près de 300 km de bandes riveraines ont été ensemencées par près de 120 producteurs. Dans la MRC Les Maskoutains, plus de 73 km de bandes ont été ensemencées en 2022, le plus important territoire dans l'ensemble des 14 MRC de la Montérégie. Cette année, l'objectif est de 600 km supplémentaires à réaliser.

RAPPEL DES ÉTAPES À SUIVRE POUR PARTICIPER AU PROJET

- Avoir une bande riveraine agricole non réglementaire;
- Se présenter à une des journées de distribution de semences gratuites :
 - o Information à préparer : le numéro de lot et la longueur de la bande riveraine
 - o Un formulaire devra être rempli afin de calculer la semence à offrir;
 - o Une fiche technique sera remise lors des journées de distribution.
- Ensemencer votre bande riveraine ou contacter l'un des services forfaitaires de votre région;
- Signer le rapport de suivi après l'ensemencement de la bande riveraine.
 - o Nous ferons suivre le rapport de suivi aux participants pour valider l'ensemencement et comptabiliser les superficies

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

L'urbanisme et l'aménagement de votre territoire vous intéressent ?

► **POSTES À COMBLER** ◀

AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Ville de Saint-Pie est à la recherche de citoyens qui seraient intéressés à faire partie du comité consultatif d'urbanisme. Ce comité, composé de deux élus et de quatre citoyens, a comme mandat de faire des recommandations au conseil municipal sur les questions qui touche l'urbanisme et le développement du territoire : analyse des demandes de dérogation mineure, de modification au zonage, étude de plans de développement ou de construction, etc.

Le comité tient généralement de dix à douze rencontres par année, de soir, le plus souvent durant la période de février à novembre. Ces rencontres sont habituellement faites en conférences téléphoniques et sont rémunérées.

Il y a présentement 2 postes à combler pour un mandat de deux ans. Les personnes intéressées doivent être des résidents de Saint-Pie, posséder une bonne connaissance du territoire municipal, faire preuve de rigueur, d'objectivité et d'impartialité.

Nous vous invitons à faire parvenir votre candidature à l'hôtel de ville, d'ici le 7 avril prochain, à l'attention de Mme Sophie Boilard, inspectrice en bâtiment et environnement, accompagnée d'une courte lettre expliquant votre motivation à siéger sur ce comité.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sophie Boilard au **(450) 772-2488 poste 223** ou par courriel à l'adresse **urbanisme@villest-pie.ca**.



COLPORTAGE

La Ville de Saint-Pie a adopté le 7 mars dernier le règlement 264 relatif au colportage

LE BUT DU RÈGLEMENT EST DE RÉGLEMENTER EN MATIÈRE DE SOLlicitation DE PORTE À PORTE POUR ASSURER, LA PAIX, L'ORDRE, LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS.

Le règlement s'applique à toute personne réalisant des activités de colportage sur le territoire de la municipalité et est applicable par la Sûreté du Québec.

IL EST INTERDIT NOTAMMENT :

- ⊗ de colporter sur le territoire de la Ville sans permis;
- ⊗ de colporter sur le territoire de la Ville dans le but d'offrir des services et/ou de vendre des objets ou équipements reliés à la protection incendie;
- ⊗ toute activité de colportage demandant que le colporteur sollicite la visite de l'intérieur d'un immeuble;
- ⊗ de distribuer des circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés semblables sur les voies publiques ou dans les endroits publics;
- ⊗ de distribuer des circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés semblables dans les rues et places publiques de façon à ce que ces objets soient distribués sur les pare-brise de véhicules;
- ⊗ de transférer le permis à une autre personne;
- ⊗ de solliciter, pour les détenteurs d'un permis, entre 18 h 00 et 10 h 00, du lundi au vendredi, et en tout temps, les samedi et dimanche;
- ⊗ de solliciter, pour les détenteurs d'un permis pour organisme, entre 20 h 00 et 10 h 00, du lundi au dimanche;
- ⊗ à tout colporteur, détenteur de permis ou non, d'alléguer, de prétendre ou de laisser sous-entendre de fausses informations ou représentations à l'effet qu'il est un mandataire dûment autorisé par la Ville ou que la Ville cautionne ses activités de colportage ou d'emprunter ou d'utiliser le nom de la Ville pour se présenter ou d'utiliser des vêtements ou des marques matérielles distinctives pouvant laisser croire qu'il est un employé de la Ville

Tout organisme ou corporation à but non lucratif doit, absolument obtenir un permis de la Ville afin de colporter.

Toute personne à qui un permis a été accordé doit se conformer en tout temps aux lois sous peine de voir son permis révoqué.

Le permis doit être porté et mis en évidence sur le colporteur de façon que le public le voit. Si un agent de la paix ou un fonctionnaire en fait la demande, il doit remettre son permis pour examen.

Toute personne qui contrevient à ce règlement sera passible d'une sanction entre 250 \$ et 300 \$. En cas de récidive, l'amende est doublée.

Pour consulter le règlement complet, visitez le site web de la Ville de Saint-Pie sous l'onglet Avis publics et projets de règlements.

LES PEIGNAGES LEBEAU LTÉE

PAR RICHARD ST-PIERRE / RICHARD.ST-PIE@VIDEOTRON.CA

Sur mon chemin d'école, je voyageais souvent par le trajet longeant le chemin de fer [quand ce n'était pas en marchant sur les rails !] Cet établissement en bloc de ciment m'intriguait tant par sa structure que par ce qu'il pouvait contenir. Je ne connaissais rien à ce moment de l'existence de la manufacture de blocs de ciment qui avait existée dans ces parages dans les années 1910. Puis un jour, mon frère y a d'abord travaillé, ce qui m'a permis un aperçu de son intérieur. J'y ai aussi travaillé sur une très courte période. Ce fut en fait mes premières paies.

Fondé en 1948 par Amédée Lebeau, professeur à l'Institut des textiles de Saint Hyacinthe, l'entreprise s'installe tout d'abord dans un ancien poulailler. À la suite d'un incendie majeur, l'entreprise déménage rue Saint Paul dans l'ancienne usine de stores vénitiens de M. Bousquet sise où se trouve aujourd'hui la Meunerie F. Ménard.

Le livre de *Saint Pie, 1828 – 2003*, nous informe que le procédé de fabrication qu'on y installe est **une première au Canada** : l'opération de cardage et peignage de la laine emploie le système français.

Le processus comprend 5 étapes : 1) l'ouverture des balles, la mise en tas de la laine et la préparation du mélange de plusieurs balles, 2) le cardage : opération consistant à séparer progressivement les fibres les unes des autres, à les paralléliser et à les mélanger. En sortie de cardage, le voile de cardage est transformé en ruban cardé, qui sera déposé dans un pot de cardage, 3) l'étirage : deux passages suivent le cardage. L'opération d'étirage mélange plusieurs rubans cardés et poursuit la parallélisation des fibres, 4) le peignage : opération essentielle pour nettoyer les rubans cardés étirés en enlevant les impuretés, les fibres très courtes, les boutons de fibres enroulées, 5) la dernière étape offre la présentation de la laine en ruban peigné pressé : à l'issue du peignage, le ruban peigné est déposé dans un pot, ils procèdent ensuite à deux passages d'étirage, dont la fonction est de donner de la cohésion au ruban peigné final. À l'issue du deuxième passage, le ruban déposé dans un pot est pressé et ficelé sous la forme d'un top (ruban) de 10 kg environ qui pourront être filés en système laine.



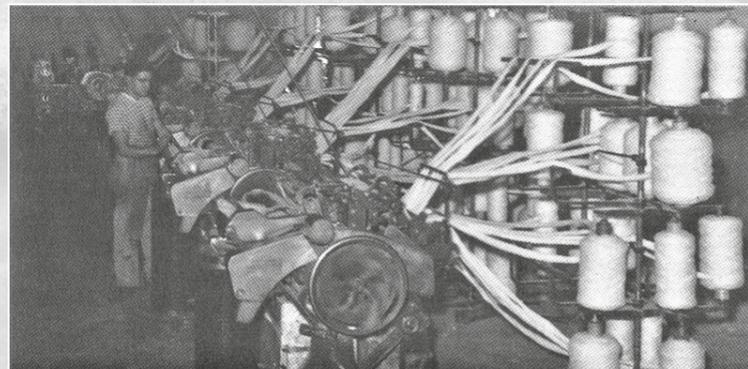
Pour tout connaître, consulter : <https://lanatheque.fr/services/cardage-et-peignage-a-facon/>

La laine était importée d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Avec le temps, la manufacture s'est diversifiée dans les fils à tapis et les fils pour tricots.

Toutes ces années, M. Lebeau fut constamment soutenu par son épouse Marie-Jeanne Beaudoin qui ajouta en complément une entreprise de pelotonnement de fils à tricoter. En ajoutant une boutique de vente d'articles à tricoter, elle a su partager sa passion avec plusieurs personnes de Saint Pie.



Les Peignages Lebeau, bâtiment original



Ouvriers au travail



Monsieur [1915–2008] et Madame [1921–2002] eurent 7 enfants : feu Lise, Thérèse, Daniel, Jean-François, Richard, Martine, puis une petite Marie, décédée.

La compagnie fut vendue en 1973 à Les Textiles Aronelle qui y poursuivit les opérations durant 4 ans. Démolie en 1978, elle fit place à la 2^e meunerie des Guertin.



UNE NAISSANCE UN LIVRE

Il n'est jamais trop tôt pour lire avec son enfant !

En effet, les nombreux bienfaits de la lecture influenceront positivement son développement. En voici d'ailleurs quelques-uns : se familiariser avec les lettres, les couleurs, les formes, les chiffres et les émotions, acquérir des notions de vocabulaire et de langage, mieux maîtriser les notions d'espace et de temps, structurer sa pensée, et même développer sa capacité à entrer en relation avec les autres de façon plus organisée.

Les nouveaux parents qui abonneront leurs enfants de moins d'un an à la bibliothèque municipale auront accès à la trousse du parfait bébé-lecteur dans le cadre du programme Une naissance un livre de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

Cette trousse comprend plusieurs items utiles dont :

- ★ le livre exclusif *Le petit coucounou tout doux* de Jasmine Dubé et Sara Gagnon-Dumont;
- ★ le guide *Chantez avec votre enfant*, réalisé en collaboration avec le Département d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR);
- ★ le guide *Lire avec votre enfant*, spécialement conçu pour guider les parents dans le choix de livres à lire à leurs tout-petits;
- ★ un magazine exclusif *Naitre et grandir* qui aborde différents thèmes en lien avec les tout-petits.

Entièrement gratuit, le programme Une naissance un livre vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge et à encourager la fréquentation de la bibliothèque publique en famille. Il met en valeur les créatrices et créateurs d'ici, positionne le livre comme un jouet riche pour développer les connaissances des tout-petits, en plus de garantir l'accès à toutes les ressources disponibles dans les bibliothèques publiques.

Vous trouverez une fiche informative récapitulant tous les outils disponibles dans la trousse du bébé-lecteur, ainsi que du visuel dans la section Média du site Une naissance un livre :

<https://unenaissanceunlivre.ca/fr/media.php>

Vous trouverez la liste des bibliothèques participantes au Québec en suivant ce lien :

http://www.unenaissanceunlivre.ca/fr/biblio_participantes.php

N'hésitez pas à contacter la responsable de la bibliothèque si vous avez des questions ou encore pour planifier une entrevue.

NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA sous **MENU** à l'onglet **BIBLIOTHÈQUE**

Heure du conte

★ 19 avril / 18h30 ★



Blip passe sa journée, branché à son ordinateur et s'amuse avec des jeux vidéo. Puis une panne d'électricité vient tout changer. Blip découvre alors les plaisirs d'être DÉBRANCHÉ. Un charmant album sur les plaisirs de jouer et de s'amuser... sans ordinateur ou tablette! Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans, viens nous rejoindre à la bibliothèque.

Tricot

LE TRICOT VOUS INTÉRESSE?

Venez rencontrer les membres du Cercle des Fermières et participer aux ateliers de tricot qui se déroulent à la bibliothèque! Pour apprendre la base du tricot ou pour expérimenter de nouvelles techniques. Ces ateliers sont offerts gratuitement **le jeudi 13h30**.

BIENVENUE À TOUS! C'EST GRATUIT.



ATELIERS D'ANGLAIS



Joignez-vous à un groupe pour discuter en anglais.

Les rencontres ont lieu **le jeudi soir à partir du 23 février de 18 h 30 à 19 h 30**. Pour information contactez Martine à la bibliothèque au 450-772-2332



Camp de jour offert du 26 juin au 18 août par le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie.

S'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans devront avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2022-2023.

Les élèves ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne seront pas admissibles au camp de jour Ouragan. Le Centre de la Famille St-Pie ouvrira un camp de jour spécifiquement pour les élèves de la maternelle 4 ans.

→ **INSCRIPTION DU 24 avril 10 h au 5 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo**

→ Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au **450-772-2488 poste 227**

INSCRIPTIONS 2023 AU CAMP OURAGAN



MODALITÉS DE PAIEMENT

Une fois l'inscription complétée, vous recevrez la facture ainsi que les modalités de paiement par courriel.

Il sera possible de payer votre facture du camp de jour en trois versements.

- 1^e versement, 12 mai (40 %)
- 2^e versement, 9 juin (40 %)
- 3^e versement, 23 juin (20 %)
- Dès que l'inscription au camp de jour de votre enfant sera complétée, vous serez facturés pour les semaines auxquelles votre enfant est inscrit.
- **Le non-respect du calendrier des paiements ou le non-paiement d'un autre solde dû à votre dossier pourrait entraîner le refus de votre enfant au camp de jour.**

Le montant des versements doit être *arrondi au dollar*.

NOUVEAUTÉ

GROUPE PROJET POUR LES 10 ans et PLUS

→ Les jeunes de 10 et plus élaboreront un projet d'envergure à chaque semaine sur des thématiques qu'ils décideront. Le mot d'ordre du groupe projet est **pour les jeunes par les jeunes**.

SÉJOURS	DATES	TEMPS PLEIN DU LUNDI AU VENDREDI		TEMPS PARTIEL DU LUNDI AU MERCREDI	
		CAMP DE JOUR 8 H 30 À 16 H	SERVICE DE GARDE 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30	CAMP DE JOUR 8 H 30 À 16 H	SERVICE DE GARDE FORFAIT LUNDI AU MERCREDI
Semaine 1	26 au 30 juin	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 2	3 au 7 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 3	10 au 14 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 4	17 au 21 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 5	24 au 28 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 6	31 juillet au 4 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 7	7 au 11 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$
Semaine 8	14 au 18 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$

RABAIS FAMILLE OFFERT (plus de détails sur notre site web)

* Durant les semaines 2, 3, 4, 5 et 7, des sorties seront proposées. Un tarif supplémentaire est exigé pour les frais de sortie et de voyage. Le chandail officiel du camp est également obligatoire pour les sorties au coût de 15 \$.

► **Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous référer à notre site web ou à communiquer avec le Service des loisirs par téléphone au 450 772-2488 poste 227 ou par courriel à coordo.loisirs@villem-st-pie.ca**



CAMP SPORTS

Les 21-22-23 août 2023

AVEC SONIA GIROUARD, SÉBASTIEN PINARD ET KEVIN VALCOURT, enseignants en éducation physique, en partenariat avec le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie

INSCRIPTIONS

→ Du 24 avril 10 h à 5 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo
Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au 450-772-2488 poste 227.

HORAIRE: De 8 h à 15 h

SERVICE DE GARDE SUPPLÉMENTAIRE: 15 h à 17 h

Il faut un minimum de 20 enfants pour ouvrir le service de garde.

Retards : à partir de 17 h 05, des frais de retard s'appliqueront, à raison de 5 \$ par enfant par tranche de 5 minutes.

LIEU

Lieu d'accueil (arrivées et départs) : Centre sportif et culturel (50, avenue Garneau).

Dans la journée, les groupes se déplaceront au terrain des loisirs selon la température.

COÛTS

Forfait 3 jours* : 75 \$ incluant le mercredi dîner pizza

Forfait 1 jour : 30 \$

Forfait 1 jour (incluant le mercredi dîner pizza) : 35 \$

Minimum de 60 jeunes pour que le camp ait lieu.

Service de garde : 7 \$ par jour

NOUVEAUTÉ : RABAIS FAMILLE!

Rabais de 5 \$ sur l'inscription du 2e enfant et plus d'une même famille, valide uniquement sur le forfait 3 jours.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Chèque libellé à l'ordre de Ville de Saint-Pie.
 - Envoyé par la poste ou déposé dans la boîte postale verrouillée près de l'entrée de l'hôtel de ville (77, rue Saint-Pierre)
 - Des frais de 20 \$ s'appliqueront pour tout chèque retourné par une institution financière.
- Paiement direct en ligne (exemple AccèsD)
- Interac et argent comptant : en personne à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.
- Le paiement complet devra être effectué au plus tard le 11 août 2023 à midi.
- En cas de non-paiement, l'inscription sera annulée.

REMBOURSEMENT

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 11 août 2023. Seules exceptions : la place est déjà comblée par un autre enfant sur la liste d'attente ou sur présentation d'un papier médical. Des frais de 10 \$ seront appliqués. Aucun remboursement ne sera effectué pour un enfant qui doit rester à la maison en raison de symptômes s'apparentant à la COVID-19 ou à toute autre maladie infectieuse.

INFOS PERTINENTES

- Les enfants devront apporter un dîner froid, des collations et une bouteille d'eau.
- Habillement et chaussures de sport exigés.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Avoir fréquenté l'école au Cœur-des-Monts, pour l'année scolaire 2022-2023.
- L'enfant doit bien fonctionner en grand groupe.
- L'enfant doit avoir un intérêt pour le sport.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LE SERVICE DES LOISIRS AU 450 772-2488, POSTE 227 OU COORDO.LOISIRS@VILLEST-PIE.CA

MINI SOCCER 3 ET 4 ANS

Sous la forme d'ateliers, cette activité est idéale pour initier les plus jeunes au soccer. Ils feront la découverte de ce sport par des jeux et des exercices. L'enfant doit être âgé de 3 ans au 16 mai 2023 pour participer à l'activité.

Horaires :

- 3 ans : mardi de 17 h 45 à 18 h 30, du 16 mai au 4 juillet
- 4 ans : mardi de 18 h 35 à 19 h 20, du 16 mai au 4 juillet

Durée : 8 semaines

Coût : résidant : 60 \$ /non-résident : 85 \$

Entraîneurs : Martine Leduc et son équipe

Lieu : parc des loisirs du Domaine Bousquet (rue Bousquet)

Tenue : vêtements sportifs et souliers de soccer obligatoires.

Les protège-tibias sont fortement recommandés.
N'oubliez pas d'apporter une bouteille d'eau.
Le nombre de places est limité, faites vite!!!

Pour information :

Eric Sergerie, coordonnateur en loisirs
coordo.loisirs@villest-pie.ca
450 772-2488 poste 227

Inscriptions à partir du 27 mars 10 h



LOISIRS ET CULTURE

BILLET

45\$*

PAR PERSONNE

SOIRÉE

ANIMÉE PAR
**DANIEL
LUSSIER**



BOUFFE, DANSE COCKTAIL

GRATUIT POUR
LES 0 À 5 ANS,
25 \$ POUR LES
6 À 12 ANS.

AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ANIMATION • HUMOUR • JEUX • MUSIQUE

CONSOMMATIONS VENDUS SUR PLACE

SOUPER COMPLET AVEC L'ÉQUIPE DU JOLI-SITE

MENU

POITRINE DE POULET MARINÉE, PORC BRAISÉ, SERVI AVEC DEUX CHOIX DE SALADES,
POMMES DE TERRE AU FOUR, CAFÉ ET DESSERT INCLUS



AU PROFIT DE
LA FÊTE NATIONALE
À SAINT-PIE

ORGANISÉ PAR LE
COMITÉ BÉNÉVOLE

SAMEDI 25 MARS

DÈS 18H30



*BOUTEILLE DE VIN GRATUITE
POUR TOUS LES GROUPES DE 10 PERSONNES ET PLUS

RÉSERVATION : **450 772-2488**

Activité de financement pour la Fête nationale du Québec à Saint-Pie 2023. Venez encourager votre comité bénévole!

Comité bénévole : Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois et Julie Nicolas.

VIE COMMUNAUTAIRE

INSCRIPTIONS

LIGUE DE PÉTANQUE

Coût : 15 \$

Le 25 avril 2023
au loisir de Saint-Pie
De 18 h 30 à 20 h

La saison débute **LE 9 MAI JUSQU'AU 29 AOÛT.**

POUR INFORMATIONS :

Jocelyn Perreault Président 450-772-2611
Paul Ravenelle Directeur 450-772-5131



VIE COMMUNAUTAIRE



ENTRAIDE SAINT-PIE

Un organisme communautaire qui vient en aide alimentaire aux citoyens de Saint-Pie

Entraide St-Pie et son équipe tiennent à remercier tous les donateurs de la guignolée 2022. Grâce à eux, 20 019 \$ a pu être amassé en argent ainsi que de nombreuses denrées non-périssables. Chapeau à tous les bénévoles pour leur implication. Cela a permis de donner 90 paniers de Noël d'une valeur de 150 \$ chacun et d'offrir l'aide alimentaire à chaque semaine pour 15 à 20 demandes.

L'organisme espère encore compter sur l'appui et la générosité de la communauté lors de cette activité d'entraide et de solidarité pour la prochaine année!!

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section « boutique » est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 5 \$

LA BOUTIQUE EST OUVERTE : Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi / Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous sommes situés au **301C, rue Notre-Dame, cour arrière rue Roy**

Johanne St-Pierre **450 772-5574**

Local les mardis : **450 772-5333**

POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES, APPELER AVANT DE SE RENDRE



Nos visioconférences de mars 2023



Sommeil et vieillissement : de la normalité à la pathologie

Katia Gagnon, Docteure en psychologie

Mardi 21 mars 2023 à 19h30

Inscription obligatoire
ffry.ca/activites

Informations :
Irène Dubois : **450 501-3375**



SARCA

QU'EST-CE QUE LE TDG ?

Plusieurs personnes souhaitent orienter leur parcours vers des études professionnelles, mais abandonnent l'idée, car elles croient qu'elles doivent avoir réussi leur 4^e secondaire ou même détenir leur diplôme d'études secondaires (DES). Il existe cependant des voies plus rapides pour accéder à la formation professionnelle, dont le test de développement général (TDG).

Ce test sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle. Il peut permettre un accès direct à certains programmes, comme, par exemple, la formation en transport par camion. Dans d'autres cas, la réussite du TDG doit être jumelée à un préalable du secteur secondaire, par exemple, pour la formation en secrétariat, qui exige un 3^e secondaire en français et un 2^e secondaire en anglais.

Le TDG est gratuit pour les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton. L'inscription et la passation ont lieu au Centre de formation des Maskoutains au **2495, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe**. Lors de l'inscription, vous rencontrerez une conseillère qui pourra vous accompagner dans ce processus.

Osez utiliser les services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles qui vous sont offerts gratuitement dans votre municipalité.

AUDREY GATINEAU
conseillère en information
scolaire & professionnelle

.....
450-773-8401 poste 6731
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
f Audrey Gatineau Sarca



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

VIE COMMUNAUTAIRE

CATÉCHÈSE

COMMENT VIVRE LE VENDREDI SAINT AUTREMENT

avec la mise en scène de la
PASSION DU CHRIST



Les jeunes qui sont en parcours de catéchèse acteront les derniers jours de la vie de Jésus, tandis que les entres-scènes seront faites par les jeunes du club Unis-Vert.

**Vendredi 7 avril 2023, 19 h 30
à l'église de Saint-Pie.**

L'entrée est gratuite, mais une contribution volontaire serait grandement appréciée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!!

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!!

Partage de plantes vivaces



Veillez prendre note que le club Unis-Vert réitérera son partage de boutures de plantes vivaces.

→ **Dimanche le 23 avril 2023** vous aurez la possibilité de venir nous offrir vos surplus de vivaces de 11 h à 14 h au garage du presbytère. Vous aurez par la suite, l'opportunité de venir vous procurer des vivaces le dimanche suivant le 30 avril 2023 de 11h à 14h.

Pensez à apporter vos sacs et vos contenants.

Cette activité aura lieu beau temps, mauvais temps.

**C'est un rendez-vous
à ne pas manquer!!**



CERCLE des fermières



RÉUNION MENSUELLE

2^e mardi du mois, de 13 h à 16 h 30, à la salle de la FADOQ, située au 301 rue Notre-Dame.

12 AVRIL : invitée Hélène Brisebois, massothérapeute

Vous pouvez apporter vos cartouches d'encre au profit de la Fondation Mira à l'hôtel de ville.

COURS DE TRICOT

chaque jeudi, de 13 h à 15 h à la bibliothèque municipale située au 309, rue Notre-Dame

POUR TOUTE INFORMATION contactez Claudette Dorval au **450 772-2887** ou Danielle Dubois au **450-531-6557**



LE CADEAU IDÉAL POUR LA FÊTE DES MÈRES OU POUR SOI-MÊME!

10^e Grand Concert bénéfique de la Fabrique de St-Pie



Richard Abel, ses musiciens et une invitée spéciale:

l'envoûtante Giorgia Fumanti, chanteuse québécoise d'origine italienne, une véritable vedette internationale.

Elle laisse sa voix toucher les étoiles. Elle rend bien hommage à sa terre d'adoption, le Québec, en chantant des œuvres comme L'essentiel, Le Monde est stone, Hymne à la beauté du monde, Un peu plus haut ou encore Aimons-nous ou Ave Maria.

Tous ces artistes partageront la scène : le 1^{er} avril 2023 à 20 h, à l'église de Saint-Pie.

Vous pouvez vous procurer des billets auprès de Madeleine au 450 772-2641 Prix : 45 \$ Payable : chèque ou argent comptant

Bienvenue à tous! – Dites-le à vos amis!

VIE COMMUNAUTAIRE



fadoq

SAINT-PIE

301 rue Notre-Dame

CARTES (WHIST) les mardis 13 h 30 au coût de 3 \$.

BINGO le 3e lundi du mois à 19 h pour les 18 ans et plus.

Ouverture des portes 17 h 30

SOUPER MENSUEL de mars est remplacé par un
DINER À LA CABANE À SUCRE, le jeudi 30 mars.

SVP réservez votre place lors de nos activités ou contactez
Hélène Fenu au **450-772-2697** ou info@st-pie.fadoqry.ca

À NOTER : L'assemblée générale annuelle se tiendra mardi 11 avril à 16 h 30 (après les cartes). Votre participation est très importante car vous aurez l'occasion de voir ce qui a été fait, faire connaître votre opinion et même vous joindre à notre superbe équipe de bénévoles. On vous attend.



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

CRÉATEUR D'AMITIÉ

Avez-vous ou connaissez-vous quelque'un qui a 3 heures par mois à investir dans une nouvelle amitié?

Devenir parrain ou marraine c'est être un agent de changement pour la société!

Parrainage civique recherche actuellement 9 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami.

De l'isolement sera ainsi brisé et vous favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses limitations. Dans le plaisir et la chaleur humaine, prenons le temps de bâtir un monde plus accessible pour tous!

Contactez nous au 450-774-8758

parrainagecivique.org

NOS ORGANISMES LOCAUX



CATÉCHÈSE INITIATIQUE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
 ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
 CENTRE DE LA FAMILLE SAINT-PIE Mme Geneviève Miller	450 772-6828
 FADOQ Mme Hélène Fenu	450 772-2697
 CERCLE DE FERMIERES Mme Claudette Dorval Mme Danielle Dubois	450 772-2887 450 531-6557
 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
 CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Ghislain Perron	450 772-2777
 LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet M. Sylvain Bergeron	450 502-2778 450 772-2497
 CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Mme Thérèse Duchesneau	450 779-2257
CONCERTS BÉNÉFICES Madeleine Ravenelle	450 772-2641
LIGUE DE PÉTANQUE M. Jocelyn Perreault	450 772-2611



Votre Calendrier - Avril 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
						1 ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h FABRIQUE: Concert Richard Abel
2	3	4 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes à 13 h 30	5 DISTRIBUTION SEMENCES UPA	6 PLEINE LUNE TRICOT-JASSETTE à la bibliothèque	7 VENDREDI SAINT Bureaux municipaux fermés CATÉCHÈSE Collecte de DÉCHETS	8
		CONSEIL MUNICIPAL Séance à 19h				
9	10	11 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes à 13 h 30 Assemblée générale annuelle après les cartes	12 CERCLE DES FERMIERES réunion mensuelle HEURE DU CONTE à 18 h 30	13 TRICOT-JASSETTE à la bibliothèque	14 OUVERTURE DES ÉCOCENTRES Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	15
	PÂQUES Bureaux municipaux fermés					
16	17	18 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes à 13 h 30	19 HEURE DU CONTE	20 ÉCHÉANCE 2 ^e versement de taxes TRICOT-JASSETTE à la bibliothèque	21 Collecte de DÉCHETS	22
	FADOQ Bingo 19 h			Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES		
23	24	25	26	27 TRICOT-JASSETTE à la bibliothèque	28 RESP. LIGUES SPORT date limite pour postuler Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	29
30 Dernière journée AUTORISÉE POUR ABRIL D'AUTO	Partage de PLANTES VIVACES	Debut des inscriptions AU CAMP SPORTS ET AU CAMP DE JOUR	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes à 13 h 30			

Entreprises F.L. enr

Garage Débrossage et peinture, retouches ou complet
Service d'évaluation

450.772.5654

www.entreprisesfl.com

info@entreprisesfl.com
249 Messier (Domaine Bousquet)
St-Pie JOH 1W0

Fernand Laflamme Prop.



Excavations J.F. Tétréault Inc.



R. B. Q. : «8259-4508-01»

Tél. : (450) 772-2596

Cell. : (450) 223-4169

Fax : (450) 772-1091

641, Bas de la Rivière, St-Pie, JOH 1W0

- » **TRANSPORT EN VRAC**
sable • pierre • terre
- » **SPÉCIALISÉ**
en cours d'eau verbalisé
- » **Bélier avec lame arrière**
- » **Bélier pour terrassement**
- » **Mini-pelle** avec marteau hydraulique
- » **Pelles** avec système laser (peigne)

ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

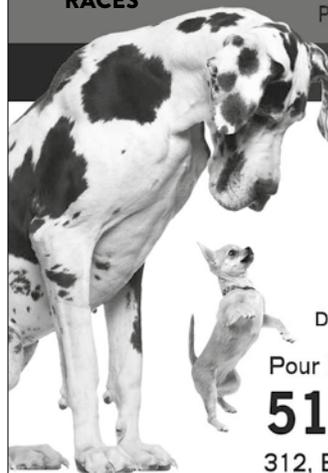
COMPLÉT - SANS PRÉPARATION

100% NATUREL

★ SPÉCIAL
GRANDES
RACES

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



Distributeur des **ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0



HÉNAULT ET MATHIEU
NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

224, RUE NOTRE DAME
SAINT-PIE, QUÉBEC JOH 1W0
TÉLÉPHONE : (450) 772-2484
TÉLÉCOPIEUR : (450) 772-2503

888, AVENUE BOURDAGES NORD
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 5N9
TÉLÉPHONE : (450) 773-1704

hmnotaires@notarius.net

La Griffons Dor
Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage



Pour chiens et chats

Prix variant entre 30\$ et 50\$

Service de *dressage*
pour chiots et chiens
(maître chien)

Rabais de 5\$ à 10\$
pour nouveaux clients

Amélie Blais / 676 rang Double
St-Pie JOH 1W0 / (450) 772-5797

ORDINATEUR EXPRESS

AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

www.ordiexpress.com

1369 boul. Choquette St-Hyacinthe J2S 6E9

Ordinateur Express est une entreprise qui offre des services informatiques depuis 2001 sur la route ou en atelier pour les entreprises et particuliers.

Nous offrons aussi la vente de matériels informatique et des solutions d'impressions.

Nous sommes un centre de service autorisé Xerox et nous réparons tout autres marques d'imprimantes.

Nous avons aussi un site web transactionnel pour vos achats en ligne.

**ORDINATEUR
EXPRESS**
AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

450.778.1008 · service@ordiexpress.com

PELOUSE & DÉNEIGEMENT



- Déchaumage - aération - rouleau
- Fertilisation
- Traitement mauvaises herbes & insectes
- Tonte de pelouse & vacant.
- Ramassage de feuilles
- Déneigement



Raymond Tanguay - 450.772.2296 - 450.888.4823

Les Grains SEMTECH Inc.

Expert en conditionnement et traitement de semences

2736, route 235
Saint-Pie, Québec
J0H 1W0

T 450 772-2465
1 888 772-2465
F 450 772-6345



BRUNO RAVELLE
Arpenteur-Géomètre

2685, boulevard Casavant ouest, bureau 101
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8B8

450 250-2999

info@brunoravenelleag.com

brunoravenelleag.com

- Certificat de localisation
- Bornage
- Piquetage
- Cadastre
- Implantation
- Arpentage Foncier

Isabelle Beauregard
Couturière



Bord de pantalon
Petite réparation
Fermeture éclair
Articles pour bébé

450 772-2256

Signé Fa-Mi-Sol

33 ans de passion

Pose d'Ongles - Coiffure : Coupe & Mise en plis
Pressothérapie - Traitement à la Paraffine

Nathalie Racine

136, Ave Roy Saint-Pie

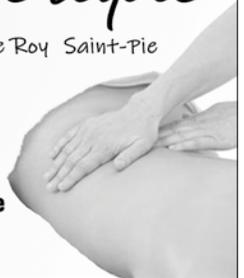
450-772-2737

Makiné Thérapie

Marie-Soleil Rodier 136, Ave Roy Saint-Pie

Masso - Kiné - Orthothérapie
Massage femme enceinte
Service de massage sur chaise
et à domicile. Reçu d'assurance

450-502-2237



Produits
de l'érable 4 saisons

Chocolaterie • Pâtisserie • Confiserie

1849 rue Des Cascades
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J4

450.773.9313 • info@produits-erable-4saisons.com
produits-erable-4saisons.com

Les Constructions Patrick Rodier inc.

Un projet à votre image !



R.B.Q. # 8336-9561-44

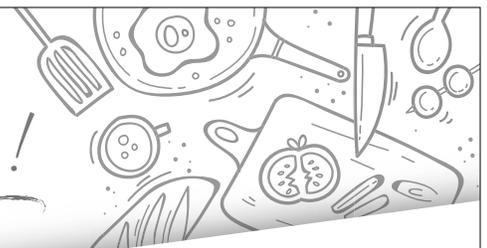
Entrepreneur général
en Construction
& Rénovation

450-278-3421

Là où le rêve commence...



Merci de
votre fidélité!



• LES MARCHÉS •

Tradition

131-A Rue Sainte-Cécile, Saint-Pie, J0H 1W0
du Lundi au Dimanche, de 8h00 à 21h00



- Batterie Interstate & NationWide
- Pneus Neuf & Usagés
- Roues de Couleur
- Accessoires pour Camion

450-772-5780

Situé à Saint-Pie

Dépositaire
STAR USA




DIVISION
MÉTAUX M&M

DIVISION
SOLUTION "RAMASSE-TOUT"

Récupération de rebuts de métaux (scrap) et achat de métaux

Service de conteneur / Démantèlement industriel

2531, boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 5G8
T. 514 240-0321

LA CABANE
L'Ancestrale

- Repas de cabane
- Réception de tous genres
- Capacité de 40 personnes

450 777-6747
Située à Saint-Pie
Sur réservation seulement



RE/MAX RENAISSANCE

3100, avenue Cusson, bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8W9
450 773 7707
remax-quebec.com

VOTRE MEILLEURE ALLIÉE
POUR VOUS SOUTENIR
DANS VOS PROJETS
IMMOBILIERS !




Sonia Dube
COURTIÈRE IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com

imprimerie
CIC...

MAISON DE CONCEPTION
• TOUS VOS PROJETS SOUS LE MÊME TOIT •

- PAPETERIE COMMERCIALE
- SUPPORT MARKETING
- SUPPORT ÉVÉNEMENTIEL
- ARTICLE PROMOTIONNEL
- ARTICLE GRAND FORMAT

1 450 772-5552 • projets@imprimeriecic.com

FABRIQUÉ ICI PAR DES PASSIONNÉES D'ICI



LES ENTREPRISES
S.G. AUDY

Sébastien Audy
450 278-4115
entsgaudy@gmail.com
RBQ 5675 4518 01
369 Ch. De St-Dominique,
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

RÉSIDENTIEL - COMMERCIALE - AGRICOLE






- › Problème d'infiltration d'eau
- › Spécialité drain français
- › Étanchéisation de fondation
- › Injection fissure
- › Transport de vrac
- › Marteau hydraulique
- › Champ d'épuration
- › Inspection par caméra
- › Égout et aqueduc
- › Excavation de tous genres

LES AUTOMOBILES FC

450 388-0072

- ★ Vente de véhicules d'occasions
- ★ Esthétique automobile
- ★ Traitement antirouille
- ★ Réparation et remplacement de pare-brise

* Nous faisons les antirouilles permanents et le scellant à peinture sur les véhicules neufs.

144, rue Saint-François, Saint-Pie



GARAGE PONTBRIAND (2005) INC.
144, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot
450 772-2263

ALIGNEMENT - AIR CLIMATISÉ - MÉCANIQUE GÉNÉRALE
www.garagepontbriand.com

Ravenelle Électrique

Entrepreneur Électricien

St-Pie 450-772-5271

• Industriel • Commercial • Résidentiel • Institutionnel • Agricole

Mégatech

Informatique



56 Montcalm
Saint-Pie, Qc. J0H 1W0
Tél.: (450) 772-2030

www.megatech-informatique.com

Débitage de viande la sauvage

Animaux de la ferme Emballage sous vide
Animaux sauvage Service de congélation



1969 Rg de la rivière Sud
st pie
J0H 1W0

Nancy 514-791-2913
Jack 514-951-2069

Support pour l'abattage



**NORMAND THÉRIAULT
NATHALIE LAPOINTE**
pharmaciens-propriétaires

75-A, rue St-François
St-Pie (Québec) J0H 1W0

T 450.772.2272
F 450.772-2759
theriaultnlapointe@groupeproxim.org

Lun. au Vend. : 9h à 20h
Samedi : 9h à 15h
Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

membre affilié à **Proxim**



GARAGE MARCEL MORIN

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1925

450-772-2464

357 rue Notre-Dame, Saint-Pie J0H 1W0
f @garagemarcelmorin

DÉTAILLANT AUTORISÉ

**nokian[®]
TYRES**

PRO-DESIGN

Division construction inc.

Entrepreneur général - Projet clé en main - Construction de bâtiment
Revêtement extérieur - Finition intérieur - Toiture - Bardeaux ou métallique

Spécialité :
**VENTE ET INSTALLATION
DE PORTES ET FENÊTRES**



soumission à domicile gratuite • 450 278-4442

KEVIN BLANCHARD